

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 2052

présenté par
M. Causse
-----**ARTICLE 49 QUINQUIES**

Au début de la seconde phrase de l'alinéa 3, substituer aux mots :

« Ces opérateurs ne peuvent être mis »,

les mots :

« Les cocontractants ne peuvent être placés ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.